



# AVIS AU PUBLIC

## Règlement communal concernant les cimetières et les inhumations - Modification

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la décision du Conseil communal du 16 avril 2024 portant approbation de la modification du règlement communal concernant les cimetières et les inhumations est déposée et consultable par le public à partir de ce jour au Secrétariat communal.

Saeul, le 6 septembre 2024

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Gérard ZOLLER  
Bourgmestre

Joé WOLFF  
Secrétaire communal

